



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/CN.4/L.630/Corr.2
15 juillet 2003

Original: FRANÇAIS

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL
Cinquante-cinquième session
Genève, 5 mai-6 juin 2003 et
7 juillet-8 août 2003

LES RÉSERVES AUX TRAITÉS

Intitulés et textes des projets de directive adoptés par le Comité de rédaction

Guide de la pratique

Rectificatif

2.5.10 [2.5.11] Retrait partiel d'une réserve

Premier paragraphe, première ligne:

Remplacer les mots "vise à atténuer ... et à assurer" par les mots "atténue ... et assure".
